

GMF FELIMEDIC	ORDONNANCE COLLECTIVE
	Initier l'utilisation d'un lecteur de glycémie, de bandelettes et de lancettes pour une période de 18 mois
ACTIVITÉ(S) RÉSERVÉE(S) OU PARTAGÉE(S)	
<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique. • Initier des mesures diagnostiques ou thérapeutiques, selon une ordonnance 	

PROFESSIONNELS VISÉS

Les infirmières cliniciennes exerçant au GMF Félimédic qui possèdent les connaissances et les compétences nécessaires.

RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE

Oui Non

Si oui, lequel: Protocole du suivi systématique de la clientèle diabétique du GMF Felimedic.

CLIENTÈLE VISÉE

La clientèle adulte du GMF Felimedic inscrite au suivi systématique de la clientèle diabétique chez qui un auto-monitorage de la glycémie capillaire est nécessaire suite à la suspicion ou le diagnostic de pré-diabète, de diabète, d'une anomalie de la glycémie à jeun, d'une intolérance au glucose ou d'un syndrome métabolique.

INTENTIONS CLINIQUES

- Instaurer un auto-monitorage de la glycémie capillaire chez la clientèle visée;
- Viser des résultats de glycémie dans les valeurs cibles recommandées par l'Association Canadienne du diabète;
- Observer l'impact de l'alimentation, de l'exercice physique et de la médication sur le contrôle de la glycémie;
- Favoriser le maintien de la glycémie optimale afin de prévenir les complications reliées au diabète.
- Permettre aux clients, chez qui une auto-mesure de la glycémie capillaire est nécessaire suite à un diagnostic de pré-diabète ou de diabète, d'avoir accès au matériel approprié (indicateur de glycémie, bandelettes et lancettes) afin de faire le contrôle de leurs glycémies capillaires et de pouvoir, le cas échéant, bénéficier d'un remboursement d'assurance pour ce matériel.
- Permettre aux clients chez qui leur ordonnance médicale, du matériel nécessaire à l'autocontrôle de la glycémie capillaire est échue, et qui ne peuvent rencontrer leur MDF, dans un délai de 3 mois ou, plus tôt selon les conditions sous-jacentes, d'avoir accès à nouveau à leur produit de contrôle.

MISE EN VIGUEUR :	DATE PRÉVUE DE LA RÉVISION :2019-12-06	N°
RÉVISÉ LE : 2016-12-06	PAGE : 1 de 4	

CONDITIONS D'INITIATIONS

- Le client chez qui on soupçonne ou qui a un diagnostic médical de diabète, de pré-diabète ou d'intolérance au glucose.

CONTRE INDICATION

Aucune

ORDONNANCE

Initier l'utilisation d'un lecteur de glycémie, de bandelettes et de lancettes et le renouvellement de bandelettes et de lancettes pour 18 mois

DIRECTIVES

- L'infirmière évalue la condition de santé et les connaissances du client en lien avec son diagnostic médical;
- L'infirmière dispense l'enseignement nécessaire au client sur :
 - La signification des valeurs cibles;
 - La technique pour la prise de glycémie capillaire;
 - L'entretien de l'appareil;
 - Le moment pour la prise de glycémie capillaire;
 - La gestion du carnet de glycémie.
- L'infirmière remplit l'ordonnance du glucomètre ainsi que des bandelettes et lancettes, afin que le client puisse se procurer le matériel approprié à sa pharmacie d'office et en fait le renouvellement au besoin.

RÉFÉRENCES

- Canadian Diabetes Association clinical practice guidelines expert committee. (2008). *Canadian diabetes association 2008 clinical Practice guideline for the prevention and management of diabetes in Canada*. Can J Diabetes. 2008; 32 (suppl. 1). 201.
- Boucher, S., Carrier, B. & Girard, L. (2008) *L'insulinothérapie dans la pratique infirmière: ajustement des antihyperglycémiantes oraux et de l'insuline*. Programme de formation continue de l'OIIQ, programme 2008-2009, 21 Octobre 2008, Joliette.
- Côté, G. (2008). *Le diabète en omnipratique (2^e édition)*. Agence de la santé et des services sociaux du Bas-St-Laurent : Rimouski.
- Ordonnance tirée de l'ordonnance collective : *Initier l'utilisation d'un lecteur de glycémie, de bandelettes et de lancettes pour une période de 18 mois* (2009). GMF de Joliette.

MISE EN VIGUEUR :	DATE PRÉVUE DE LA RÉVISION :2019-12-06	N°
RÉVISÉ LE : 2016-12-06	PAGE : 5 de 4	

Tableau d'enseignement glucomètre

Enseignement glucomètre	Fait	À voir ou/ revoir	Date	commentaires
Technique de prise glycémie capillaire				
Les valeurs ciblées				
Quand prendre glycémie				
Gestion du journal glycémique				
L'entretien du glucomètre				

MISE EN VIGUEUR :	DATE PRÉVUE DE LA RÉVISION :2019-12-06	N°
RÉVISÉ LE : 2016-12-06	PAGE : 5 de 4	

RÉDIGÉ PAR:

Linda Ducharme, infirmière clinicienne Linda Ducharme Date 2017/03/28

Dr Paul Allard Paul Allard Date 2017/03/29

PERSONNES CONSULTÉES:

Directeur des Soins Infirmiers du Centre de Santé et des Services Sociaux du Nord de Lanaudière.

L'ensemble des médecins prescripteurs ainsi que les infirmières cliniciennes du GMF.

VALIDÉ PAR:

Directeur des Soins Infirmiers du C.S.S.S.N.L. C.S.S.S. Lanaudière / J. G. G. G. Date 1er juillet 2017

Président C.M.D.P. : _____ Date : _____

APPROUVÉ PAR

Dr Paul Allard :177142 Paul Allard Date 29/03/2017

Dr Gaston Allard:176059 G. Allard Date _____

Dre Jacinthe Allard :183184 Jacinthe Allard Date 29/3/2017

Dre Myriam Allard : 112266 M. Allard Date _____

Dr Michel Dulude :187207 Michel Dulude Date 28/03/2017

Dr Clément Payette :178170 C. Payette Date _____

Dre Hélène Moody :196136 H. Moody Date 29/03/2017

Dre Caroline Gingras : 115419 C. Gingras Date 30/3/17

Dre Bélanda Langevin Gaudreau : 116323 B. Langevin Gaudreau Date 29/03/2017

Dre Audrey Gfeller : 116393 A. Gfeller Date 29/03/2017

MISE EN VIGUEUR :	DATE PRÉVUE DE LA RÉVISION :2019-12-06	N°
RÉVISÉ LE : 2016-12-06	PAGE : 5 de 4	

RÉDIGÉ PAR:

Linda Ducharme, infirmière clinicienne _____ Date _____

Dr Paul Allard _____ Date _____

PERSONNES CONSULTÉES:

Directeur des Soins Infirmiers du Centre de Santé et des Services Sociaux du Nord de Lanaudière.

L'ensemble des médecins prescripteurs ainsi que les infirmières cliniciennes du GMF.

VALIDÉ PAR:

Directeur des Soins Infirmiers du CSSSNL : _____ Date : _____

Président CMDP : _____ Date : _____

APPROUVÉ PAR

Dr Paul Allard :177142 _____ Date _____

Dr Gaston Allard:176059 _____ Date _____

Dre Jacinthe Allard :183184 _____ Date _____

Dre Myriam Allard : 112266 _____ Date _____

Dr Michel Dulude :187207 _____ Date _____

Dr Clément Payette :178170 _____ Date _____

Dre Hélène Moody :196136 _____ Date _____

Dre Caroline Gingras : 115419 _____ Date _____

Dre Bélinda Langevin Gaudreau : 116323 _____ Date _____

Dre Audrey Gfeller : 116393 _____ Date _____

Dre Mélanie Jobin Cotenoir 117338 *M. Jobin* _____ Date 2017/10/20

Dr Mathieu Péladeau 117132 *M. Péladeau* _____ Date 2017-9-5

RÉDIGÉ PAR:

Linda Ducharme, infirmière clinicienne _____ Date _____

Dr Paul Allard _____ Date _____

PERSONNES CONSULTÉES:

Directeur des Soins Infirmiers du Centre de Santé et des Services Sociaux du Nord de Lanaudière.

L'ensemble des médecins prescripteurs ainsi que les infirmières cliniciennes du GMF.

VALIDÉ PAR:

Directeur des Soins Infirmiers du CSSSNL : _____ Date : _____

Président CMDP : _____ Date : _____

APPROUVÉ PAR

Dr Paul Allard :177142 _____ Date _____

Dr Gaston Allard:176059 _____ Date _____

Dre Jacinthe Allard :183184 _____ Date _____

Dre Myriam Allard : 112266 _____ Date _____

Dr Michel Dulude :187207 _____ Date _____

Dr Clément Payette :178170 _____ Date _____

Dre Hélène Moody :196136 _____ Date _____

Dre Caroline Gingras : 115419 _____ Date _____

Dre Bélinda Langevin Gaudreau : 116323 _____ Date _____

Dre Audrey Gfeller : 116393 _____ Date 2019/11/08

Dre Mélanie Jobin Cotenoir 117338 _____ Date _____

Dr Mathieu Péladeau 117132 _____ Date _____

→ Dre Marianne Leclerc 114393 _____ Date 6/11/18